

M. Fabien DUBAU
Chemin des Crêtes
65350 LANSAC

SELARL CUVILLIER

Société de Géomètre-Expert
inscrite à l'Ordre des Géomètres-
Experts

Num Intra. : FR 29800783441
SIREN : 800 783 441

Aureilhan, le 13 janvier 2021

OBJET : Détachement d'un terrain à bâtir des parcelles C 277-52 Commune de LANSAC.

Le terrain devra être débroussaillé avant toute intervention sinon celle-ci devra être repoussée.

Devis n° : D2101011

VIC-EN-BIGORRE
Successeur de Mr PAYZAN
139 Chemin Vert
T : 05 62 96 76 13

Réception sur rendez-vous

AUREILHAN
9 rue de la Chênaie
T : 05 62 37 88 62

Réception sur rendez-vous

@ :
expert@geometre65.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DEVIS DES HONORAIRES

I. DROIT FIXE

Ouverture et instruction du dossier	93,00 €
Nouvelles obligations ordinales 2010 : géoréférencement et archivage Géofoncier	117,00 €

II. OPERATION DE TERRAIN

Relevé de l'état des lieux et de tout point caractéristique en planimétrie et altimétrie - exploitation des données terrain sous informatique	205,75 €
---	----------

III. PROCEDURE DE BORNAGE CONTRADICTOIRE

Procédure de bornage amiable de la limite orientée est-ouest entre les parcelles C 277 et C 269 Commune de LANSAC

Identification et convocation des parties concernées	20,00 €
Demande de fiche hypothécaire	20,00 €
Organisation d'une réunion contradictoire, matérialisation ou reconnaissance de limites, levé des repères implantés ou reconnus	165,50 €
Rédaction du procès-verbal de bornage et établissement du plan de bornage, présentation de l'original à la signature des parties et envoi d'une copie conforme à chacune des parties	235,75 €

Médiateur de la consommation

ANM Conso
62 rue Tiquetonne
75002 PARIS
www.anm-conso.com

Le Géomètre-Expert a un devoir de conseil et une obligation de moyens mais n'a pas d'obligation de résultat. Il ne peut imposer son point de vue, mais seulement conseiller, proposer et convaincre loyalement, dans le respect des droits légitimes de chacun. En conséquence, le solde des honoraires ne peut être tributaire de l'obtention de l'accord des parties. Si la procédure de bornage amiable ne peut aboutir, le Géomètre-Expert rédigera un procès-verbal de carence qu'il remettra aux parties concernées. Le requérant décidera alors de la poursuite éventuelle du bornage soit amiable, soit judiciaire.

SELARL CUVILLIER

Société de Géomètre-Expert
inscrite à l'Ordre des Géomètres-
Experts

Num Intra. : FR 29800783441
SIREN : 800 783 441

VIC-EN-BIGORRE

Successeur de Mr PAYZAN
139 Chemin Vert
T : 05 62 96 76 13

Réception sur rendez-vous

AUREILHAN

9 rue de la Chênaie
T : 05 62 37 88 62

Réception sur rendez-vous

@ :

expert@geometre65.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

IV. PROCEDURE CONCOURANT A LA DELIMITATION DE LA PROPRIETE DE LA PERSONNE PUBLIQUE ET DEFINITION DE L'ALIGNEMENT

Organisation d'une réunion contradictoire avec l'autorité administrative propriétaire du domaine public - rédaction d'un procès-verbal et d'un plan concourant à la délimitation pour être annexés à l'arrêté, par voie concernée (limite magenta sur croquis joint) 200,00 €

V. CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Identification parcellaire et établissement des plans de situation et parcellaire à partir de documents existants 70,00 €

Etablissement du projet de division et de la pièce DP 10 plan de masse altimétrique 75,25 €

Demande administrative : Déclaration Préalable - Fourniture de deux exemplaires de la demande + 5 jeux de plans pour dépôt en Mairie contre récépissé 60,00 €

Fourniture et pose du panneau d'affichage réglementaire 45,00 €

VI. BORNAGE DE DIVISION

Matérialisation de la limite de division -levé des repères implantés 15,50 €

VII. PLAN DEFINITIF

Etablissement et fourniture du plan de division définitif à annexer à l'acte notarié. 165,00 €

VIII. FRAIS

Forfait Déplacement 55,00 €

Remise client (-5%) -77,14 €

Total HT avant remise	Montant Remise HT	Total HT (après remise)	Total TVA - 20,00%	Total TTC
1 542,75 €	-77,14 €	1 465,61 €	293,12 €	1 758,73 €

Clause particulière : Le Géomètre-Expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

Conditions de règlement : 30% à la commande - le solde à la signature du document modificatif du parcellaire cadastral.

Méiateur de la consommation

ANM Conso

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

www.anm-conso.com

Estelle CUVILLIER

Géomètre Expert Foncier

Mention manuscrite « Bon pour accord » et signature.

SELARL CUVILLIER

Société de Géomètre-Expert
inscrite à l'Ordre des Géomètres-
Experts

Num Intra. : FR 29800783441
SIREN : 800 783 441

VIC-EN-BIGORRE

Successeur de Mr PAYZAN

139 Chemin Vert
T : 05 62 96 76 13

Réception sur rendez-vous

AUREILHAN

9 rue de la Chênaie
T : 05 62 37 88 62

Réception sur rendez-vous

@ :

expert@geometre65.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Méiateur de la consommation

ANM Conso

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

www.anm-conso.com

BORNAGE – DIVISION – CERTIFICAT D'URBANISME – DECLARATION PREALABLE – PERMIS D'AMENAGER – SERVITUDES –
ESTIMATION – COPROPRIETE – DIVISION EN VOLUMES – AMENAGEMENT – TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – LEVE
D'INTERIEURS – LEVE DE FACADES – EXPERTISE – CONSEIL - FONCIER